



Entreprise soumise NON à agrément Exploitations agricoles – collectivités - golfs

Le Certiphyto s'obtient à l'issue d'une formation, de la validation d'un diplôme (de moins de 5 ans) ou d'un test.

Depuis le 3 octobre 2016, l'obtention du Certiphyto à l'issue d'une formation sera validé par la réussite du stagiaire à un Q.C.M. Questionnaire à Choix Multiples mis sur support informatique. En cas d'échec, le stagiaire suit une journée de formation complémentaire.

Nous vous invitons à vous inscrire, en remplissant le coupon-réponse ci-dessous.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Agronomique Préconisateur pour de plus amples renseignements

L'ENTREPRISE

Nom de l'exploitation ou raison sociale :

N° de SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Cultures pratiquées avec surfaces :

Merci de nous indiquer les coordonnées de la personne à qui nous devons adresser le questionnaire de satisfaction faisant suite à la formation

Nom, Prénom Email :

LE OU LA STAGIAIRE

Nom d'usage : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date & lieu de naissance : / / 19 à

Adresse :

Département de naissance :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Avez-vous un diplôme de moins de 5 ans en lien avec votre activité : n OUI n NON | Si oui, lequel :

Un Certiphyto : n OUI n NON | Si oui, lequel : Fin de validité :

Merci de joindre une copie de votre Certiphyto

VIVEA (cotisation MSA chef d'entreprise, chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide-familial, cotisant solidaire, candidat à l'installation).

Le coût de la formation, nous est directement versé. Merci de joindre un chèque de caution de 260€ TTC à l'ordre de RACINE SAP, il vous sera restitué à la fin de la formation.

FAFSEA et autres fonds.

Merci de prendre contact avec votre organisme collecteur pour connaître la prise en charge. Nous vous demandons de bien vouloir joindre à votre inscription un chèque de 260€ TTC à l'ordre de RACINE SAP. Il servira au paiement de la formation

Pièces à joindre :

le chèque de 260€ TTC. Frais de formation et/ou chèque de caution (afin de pallier aux frais dus aux désistements de dernière minute)

la copie d'une pièce d'identité du stagiaire.

nous pouvons réaliser les démarches administratives de votre demande de Certiphyto, merci de joindre un second chèque de 20 € TTC.

copie du Certiphyto (si concerné)



Entreprise soumise **NON** à agrément

Exploitations agricoles – collectivités - golfs

VOUS ÊTES

Décideur en entreprise soumise à agrément :

la détention de ce certificat autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter les produits, et à utiliser les produits chez un tiers, ainsi qu'à organiser l'utilisation, conformément aux référentiels de certification d'entreprise, à acheter et à utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole.

Ce certificat donne automatiquement le certificat opérateur

Opérateur :

utilisateurs de produits de protection des plantes selon les consignes données.

.....

Information complémentaire sur le Certiphyto Décideur en entreprise NON soumise à agrément

Décideur en entreprise NON soumise à agrément

la détention de ce certificat autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits, à acheter les produits, à organiser leur utilisation et à les utiliser, ceci pour son compte ou dans le cadre de l'entraide agricole.

Ce certificat donne automatiquement le certificat opérateur en exploitation agricole

Je souhaite m'inscrire à une session

Nom :

Prénom :

Décideur en entreprise non soumise à agrément
(2 jours – 260 € TTC +20 € TTC. Merci de faire 2 chèques) :

28 et 29 janvier 2019 sur **BRIGNOLES**

Opérateur

(2 jours – 260 € TTC + 20 € TTC Merci de faire 2 chèques) :

à définir sur **BRIGNOLES**

Rappel des pièces à joindre

- Chèque de 260€ TTC. Frais de formation
- Copie d'une pièce d'identité du stagiaire.
- Chèque de 20 € TTC (demande de Certiphyto)
- copie du Certiphyto (si concerné)

